

FSE Actions Innovantes Transnationales Niveau national



Présentation du dispositif

Cadre du dispositif

- Financement par le Fond social européen (FSE) en France
- Axe 4 du programme opérationnel français « Compétitivité régionale et emploi » 2007-2013: « *Investir dans le capital humain et la mise en réseau, l'innovation et les actions transnationales* »
- Mesure 4.3 : « *Actions innovantes transnationales ou interrégionales* »
- 3 sous-mesures ou « priorités »

Priorité G (4.3.1) Projets innovants et expérimentaux

Pour tester de nouvelles solutions apportant une valeur ajoutée aux dispositifs d'emploi et de formation professionnelle

Exemples d'activités:

- Transfert de pratiques et d'outils entre organismes de plusieurs Etats membres pour adapter les dispositifs d'emploi et de formation
- Développement de nouvelles méthodes pour prendre en compte, par exemple, l'individualisation des parcours de formation
- Expérimentation d'actions en matière de gestion des ressources humaines, gestion des âges, diversité...



Priorité H (4.3.2) Partenariats pour l'innovation

Pour financer des activités de réseaux visant l'expérimentation, la diffusion et l'appropriation de bonnes pratiques

Exemples d'activités:

- Projets expérimentaux portés par des réseaux d'acteurs en France et en Europe
- Diffusion et appropriation des bonnes pratiques au sein des membres de réseaux français et/ou européens
- Echanges entre réseaux français et européens



Priorité I (4.3.3) Coopération transnationale

Pour des projets encourageant la **mobilité** des personnes fragilisées sur le marché du travail

Exemples d'activités:

- Echanges de stagiaires
- Echanges de formateurs-trices ou d'acteurs-trices de l'accueil-information-orientation
- Actions de mobilité pour les salarié-es et des apprenti-es en difficulté
- Mise en place de systèmes de validation mutuelle ou de cursus communs qui donnent des compétences reconnues dans plusieurs Etats membres.



Quelles thématiques?

- Les projets peuvent aborder tout thème porteur dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle et éligibles au FSE
- Exemples:
 - la gestion des âges
 - la lutte contre les discriminations liées à l'origine
 - la promotion de la mobilité européenne
 - l'adaptation des salarié-es dans des secteurs en mutation
 - l'articulation des temps de vie
 - le développement de l'esprit d'entreprise
 - le rapprochement des entreprises et des acteurs de l'insertion

Attention: chaque projet doit démontrer la prise en compte transversale de l'égalité femmes-hommes

Quels publics cibles?

- Les projets peuvent s'adresser à tous les publics éligibles au FSE
- **Exemples:**
 - demandeurs-ses d'emploi en difficulté
 - publics les plus éloignés de l'emploi (sans domicile fixe, ex-détenu-es, bénéficiaires du RMI, migrant-es...)
 - salarié-es fragilisé-es (de bas niveaux de qualification, parents isolés, seniors...) ou menacé-es de chômage en raison des mutations économiques
 - publics vulnérables souhaitant créer leur activité/entreprise
 - salarié-es dans les structures travaillant avec ces publics



Exemples de publics non-éligibles: les personnes ne cherchant pas à occuper un emploi comme les retraités ou les enfants scolarisés ...

Des projets de « portée nationale ou interrégionale »

Les projets doivent:

- avoir un impact sur l'ensemble du territoire français; ou
- réaliser des actions dans au moins 3 régions françaises.



Le partenariat français

Le projet peut être déposé par:

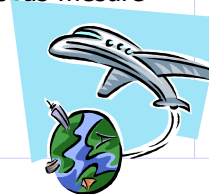
- un seul organisme porteur de projet; ou
- en partenariat avec un **maximum de deux co-réalisateurs**

Dans le cas d'un projet déposé en partenariat:

- les organismes déposent ensemble leur candidature (dépôt par l'organisme porteur au nom de tous)
- la partie qualitative (Word) est commune
- chaque partenaire doit renseigner un formulaire Excel pour les actions qu'il portera lui-même et le budget qu'il devra gérer

Transnationalité

- **Règles**
 - Au moins 1 partenaire transnational d'un autre Etat membre
 - Accord transnational (signé par tous les partenaires, UE & FR)
 - Les partenaires transnationaux doivent avoir leur propre source de financement
- **Recommandations**
 - Pas plus de 4 partenaires
 - % minimum de transnationalité par sous-mesure (G: 25%, H:25%, I: 50%)
- **Accord transnational**
 - Modèle mis à disposition (EN/FR)
 - Certaines parties sont obligatoires
 - Traduction obligatoire en français



Durée des opérations

- Durée : **12 mois** maximum
- Déroulement des activités sur **une année civile**
- **Période maximale d'éligibilité:**
1er janvier 2010 – 31 décembre 2010
- Possibilité de déposer, dans l'appel à projets suivant, une demande pour une nouvelle phase d'activités



Financements

- Crédits disponibles en 2008-2010:
12,8 million €
- Budget FSE moyen par projet:
70 000 € - 130 000 €
- Taux de cofinancement maximal
du FSE: **55%**



Qui peut déposer un projet?

Un organisme:

- doté d'une personnalité juridique
- ayant une structure solide, capable de gérer des projets européens
- pouvant mobiliser des cofinancements

Exemples de porteurs de projets

Entreprises ou branches professionnelles, structures d'accueil et d'orientation, partenaires sociaux, associations intervenant auprès de publics fragilisés, chambres consulaires, réseaux existants dans le domaine de l'emploi ou de l'insertion, acteurs économiques souhaitant se rapprocher des acteurs de l'insertion, établissements de formation professionnelle, entreprises ou branches professionnelles, organismes en charge de l'apprentissage ...

Sélection des projets

- 3 phases:
 - **Recevabilité**: complétude du dossier, pièces et annexes, éligibilité géographiques du porteur...
 - **Instruction** par RACINE (équipe Assistance Technique) et par les membres du comité de sélection
 - **Sélection**: Instance de sélection



Critères d'éligibilité et de choix

- Deux types de critères:
 - éligibilité : obligatoires
 - choix : permettent de déterminer des opérations prioritaires
- **Eligibilité** (exemples): capacité de trésorerie, publics bénéficiaires, existence d'un cofinancement, accord transnational...
- **Choix** (exemples): part d'activités transnationales, objectifs réalistes et atteignables, cohérence entre budget et actions...

Paiement des projets retenus

- Une avance lors de la signature de la convention
- Versement du solde après bilan final



Projets retenus en 2009

- 52 projets (70% des candidatures)
 - G : 25 projets
 - H : 15 projets
 - I: 12 projets
- 14 des 16 projets retenus en 2008 ont pu continuer en 2009
- 114 partenaires transnationaux de 19 Etats membres, dont notamment: ESP, IT, Be, All, UK